



LE SERVICE PUBLIC territorial
C'EST UN bien PUBLIC

**COORDINATION FEDERALE REGIONALE
MIDI PY CGT**

3 place Eugène Soula 09100 Pamiers
cfr.cgt.midipy@gmail.com
Tél. : 06 89 30 39 43

Pamiers le : 07/09/2018

Mr Cervera Alexis,
Coordinateur fédéral régional CGT de la région Occitanie
À
Mr Pascal Mailhos, préfet de la région Occitanie
1 place Saint-Étienne 31038 Toulouse Cedex 09

Monsieur le Préfet,

Nous vous sollicitons pour une rencontre sur le fonctionnement des Commissions de réforme en Occitanie, dans la Fonction publique territoriale.

En effet, depuis plusieurs années, les syndicats CGT de la Fonction publique territoriale interpellent les autorités départementales ainsi que le gouvernement via nos représentants élus au conseil d'administration de la CNRACL (*Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales*) et de nos mandatés en CSFPT (*Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale*) **sur les dysfonctionnements de ces instances**, avec une volonté assumée des employeurs, des secrétariats des centres de gestion, de ne pas respecter les textes.

Cela se fait au détriment des agents, déjà durement touchés dans leur vie par :

- Les attaques répétées contre le statut de la FPT,
- Les conditions de travail qui se détériorent,
- Un manque de personnel de plus en plus prégnant pour assurer nos missions dans de bonnes conditions,
- Le gel du point d'indice, couplé à l'augmentation de la cotisation CNRACL, qui induit un traitement net diminuant d'une année sur l'autre,
- L'augmentation de la durée d'assurance pour partir à la retraite,
- Les attaques répétées des pouvoirs publics sur les **Catégories actives et insalubres**,
- La mise en place de la décote, qui interdit, **de fait**, de pouvoir partir selon ses besoins sociaux à partir de 62 ans, et qui est un véritable vol de nos cotisations.

Toutes ces dispositions, citées ci-dessus, **provoquent une augmentation des accidents imputables au service**, ainsi qu'une augmentation des maladies professionnelles ou à caractère professionnel.

En outre **nous constatons de plus en plus de départs en retraite pour invalidité** (*voir rapport Directeur CNRACL du 21/06/2018 qui indique une augmentation de + 32% sur risque invalidité*), avec des pertes considérables sur le niveau de pension des agents.

Les commissions de réforme ont vocation à assurer aux agents une clarté sur le traitement de leur dossier ainsi qu'une juste réparation prévue par le législateur pour toutes les atteintes physiques, mentales et sociales provoquées par des conditions de travail de plus en plus délétères.

Dans notre région, nous avons observé à plusieurs reprises **des manquements graves** aux droits des agents :

- Refus d'imputabilité **sans motivation** aucune des employeurs
- Des agents qui **ne sont pas informés** de leurs droits : être entendu, consulter leur dossier, être destinataire des rapports d'expertise, être destinataire des avis rendus, pire encore, des agents qui **sont mis en Maladie ordinaire d'office après consolidation au mépris des textes** et du Conseil d'État (*Conseil d'État statuant au contentieux N° 128851*), etc.
- Le droit de passer en commission de réforme dans le mois qui suit la demande ou dans les deux mois s'il est procédé à une enquête n'est pas respecté, **ce qui induit des situations compliquées** pour les agents (*Art 13 arrêté ministériel du 4 août 2004*)
- Un nombre important d'agents mis en retraite pour invalidité alors que **les aménagements de poste** ou les propositions de reclassement **ne sont pas suivis** par les employeurs,
- Des assureurs privés qui convoquent les agents pour expertise médicale, ce qui n'est pas admissible concernant les demandes d'imputabilité des accidents ou maladie au service.
- Des médecins généralistes qui vont à l'encontre des avis émis par des spécialistes de la pathologie des agents voire des professeurs.
- Certaines CDR composées de manière illégale (groupes de base et groupe supérieurs) et ce malgré nos interventions auprès des autorités compétentes.
- Pas de spécialiste de la pathologie de l'agent, mais un seul spécialiste pour toute la commission de réforme et pour toutes les pathologies abordées.

Pour nos mandatés en Commission de réforme,

- Pas ou peu de respect des textes sur les convocations qui sont soit tardives, **soit peu documentées** (*Art 14 et 16 arrêté ministériel du 04 août 2004*)
- Pour certaines commissions, **refus de communication** des rapports d'expertise, alors que les membres de la CDR doivent pouvoir donner un avis éclairé et qu'ils sont soumis au secret médical. (*Art 08, 16 et 19 arrêté ministériel du 4 août 2004, plus réponse à la question écrite du sénat du 2 mai 2013*)
- Pas de prise en compte des demandes de vote formulée par nos représentants (*Art 17 arrêté ministériel du 4 août 2004*)
- Mépris affiché de certains médecins concernant les règles de fonctionnement des commissions,
- manque de connaissance du statut de la FPT des représentants employeurs ou des médecins,
- peu de droits syndicaux pour préparer, siéger et suivre les dossiers pour nos représentants.
- Certains présidents font du fonctionnaire-bashing plutôt qu'être garant du bon fonctionnement de la Commission de Réforme.

À l'inverse de tout cela, notre organisation syndicale appuyée par la Fédération CGT des Services publics, demande à minima le respect des textes sur les CDR et revendique un meilleur fonctionnement de cette instance :

- **Un droit syndical suffisant pour nos mandatés**
- **Une formation sur le sujet pour tous les membres des commissions de réforme**
- **L'obligation pour les collectivités de suivre l'avis de la CDR**
- **Une synthèse annuelle en direction de la CAP correspondante**
- **Le passage de toutes les demandes d'imputabilité en CDR**

- **L'inscription au logiciel Prorisk élaboré par la CNRACL, de tout congé maladie reconnu imputable au service**

Pour toutes ces raisons, nous sollicitons un rendez-vous le :

Lundi 2 octobre 2018 à Albi lors de notre rassemblement régional.

Dans l'attente de cette rencontre, nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Préfet, l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

Le coordinateur fédéral régional CGT de la région Occitanie
Alexis CERVERA



Copie à tous les préfets départementaux.

